

Être là pour les aînés du Nouveau-Brunswick : Nos progrès en matière de soins de longue durée



*Partie I de la mise en œuvre de
Soyez autonome.
Plus longtemps.*

*La stratégie de soins de longue
durée du Nouveau-Brunswick*

septembre 2009

Être là pour les aînés du Nouveau Brunswick: Nos progrès en matière de soins de longue durée

Partie 1 de la mise en oeuvre de
Soyez autonome. Plus longtemps.
*La stratégie de soins de longue durée
du Nouveau-Brunswick*

Septembre 2009

Être là pour les aînés du Nouveau-Brunswick :
Nos progrès en matière de soins de longue durée

Septembre 2009

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton N.-B. E3B 5H1
CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-55471-227-4

CNB 6375

Table des matières

Message du ministre d'État aux Aînés.....	1
Favoriser la santé et la participation des aînés.....	3
Proposer des forums des aînés.....	4
La publication d'un nouveau guide pour les aînés.....	5
La création de centres de ressources communautaires.....	6
L'amélioration des partenariats communautaires.....	6
Donner plus de choix aux aînés.....	7
Le maintien des aînés à leur domicile.....	8
Fournir des centres d'activités de jour.....	8
Offrir un soutien à domicile.....	9
Procurer des logements à prix abordable.....	13
Les rénovations résidentielles.....	14
Une aide pour le chauffage domiciliaire.....	15
Une aide pour des réparations domiciliaires urgentes.....	16
Les foyers de soins spéciaux pour les aînés nécessitant plus de soutien ..	17
Les foyers de soins pour les aînés nécessitant plus de soutien ..	20
L'aide aux aînés en attente à l'hôpital.....	22
Le renouvellement du secteur des foyers de soins.....	24
L'adoption d'une nouvelle loi sur les foyers de soins.....	27
Cap sur l'innovation.....	29
Inclure l'innovation dans la prestation des services.....	29
Des améliorations et des investissements à l'échelle globale.....	30
L'équité salariale dans le domaine des soins de longue durée.....	30
La prestation pour les aînés à faible revenu	32
La planification et la responsabilisation.....	32
L'établissement de points repères de la réussite.....	33
Les perspectives d'avenir.....	34

Message du ministre d'État aux Aînés



Les aînés du Nouveau-Brunswick ont contribué à faire de notre province un lieu où nous pouvons nous sentir chez nous et mener une vie meilleure. Grâce aux efforts de nos aînés, notre province est devenue un endroit dont nous sommes fiers. Ils ont combattu dans les guerres mondiales, élevé leur famille, érigé des collectivités et façonné la culture et la qualité de vie dont nous bénéficions de nos jours. Les aînés du Nouveau-Brunswick méritent notre respect et aussi, quand ils en ont besoin, un

accès à de bons services donnés au bon moment et au bon endroit dans la langue officielle de leur choix.

Parmi les 113 600 aînés du Nouveau-Brunswick, environ 85 pour cent vivent de manière autonome sans se prévaloir des services de soins de longue durée offerts par le gouvernement provincial. La grande majorité d'entre eux mènent une vie indépendante, active et évolutive. Cela perpétue leur mode de vie, leur esprit d'initiative personnel et leur désir d'être autosuffisants.

La plupart des aînés du Nouveau-Brunswick valorisent la participation, le dynamisme et l'enthousiasme, et continuent de contribuer à la vitalité de leur collectivité. De plus, ils influent de façon marquée sur la société par l'intermédiaire de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick et de l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick. De plus, beaucoup d'entre eux sont impliqués dans des clubs d'aînés, le bénévolat et le travail communautaire. Enfin, environ quatre pour cent des personnes âgées de plus de 65 ans détiennent encore un emploi.

Il est prévu que la population des aînés doublera au Nouveau-Brunswick d'ici 20 ans. Le système des soins de longue durée de la province fera donc face à un accroissement important de la demande et, par conséquent, le Nouveau-Brunswick doit se doter d'une stratégie à long terme. C'est pourquoi le gouvernement provincial a publié en 2008 une stratégie

intitulée *Soyez autonome plus longtemps*. Les fondements de cette stratégie reposent sur la promotion de la santé et du mieux-être, le soutien aux familles et une assistance pour aider les aînés à conserver un mode de vie autonome aussi longtemps que possible.

La stratégie provinciale et les progrès accomplis en matière de soins de longue durée démontrent l'engagement du gouvernement envers les aînés et ses préparatifs en vue de relever les défis démographiques à l'avenir. En passant à l'action dès maintenant, le gouvernement provincial veille à ce que les aînés puissent demeurer autonomes plus longtemps et que des soins de longue durée de qualité supérieure continuent d'être offerts au Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick sera un endroit où il fera bon vivre à tout âge.

A handwritten signature in black ink, reading "Brian Kenny". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Brian Kenny

Favoriser la santé et la participation des aînés

Le Secrétariat des aînés en santé a été créé en vue de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de soins de longue durée. Un de ses principaux buts est d'encourager les aînés à rester en santé, actifs et autonomes aussi longtemps que possible afin d'empêcher une hausse trop importante de la demande de services de soutien ou de places dans les foyers de soins, qui rendrait difficile la gestion et le financement de ces secteurs à long terme. En outre, les aînés qui prennent en charge leur santé bénéficient d'une qualité de vie rehaussée. Ils jouissent alors d'une meilleure santé et sont plus heureux. Ils peuvent aussi faire des apports positifs à leur famille et à leur collectivité, et améliorer leur autonomie et leur bien-être.

Les aînés qui désirent être autonomes peuvent réaliser des objectifs de mieux-être et de vie active. Ils veulent non seulement continuer à vivre chez eux tant qu'ils le pourront, rester actifs et participer à la vie de leur famille et de leur collectivité, mais aussi collaborer avec le gouvernement provincial afin que l'approche « aînés en santé » devienne une priorité. Pour ce faire, nombre d'aînés donnent déjà l'exemple à leurs pairs et aux Néo-Brunswickois plus jeunes de la façon dont le mieux-être et la vie active peuvent contribuer à une meilleure santé et une plus grande longévité.

Les objectifs du gouvernement provincial en matière de mieux-être et de vie active sont notamment :

- encourager les aînés qui courent le risque d'adopter un mode vie inactif et de négliger leur santé à se joindre à la majorité de leurs pairs qui sont actifs et prennent soin de leur santé;

- procurer de l'aide et de l'information aux aînés pour qu'ils en apprennent davantage sur la nutrition, l'exercice physique et la prévention des maladies;
- promouvoir une perspective holistique, selon laquelle le mieux-être incorpore l'esprit, le corps et l'âme;
- inciter plus d'aînés à s'impliquer dans des clubs sociaux, les écoles et les organismes communautaires où ils peuvent faire du bénévolat, faire part de leurs connaissances et de leur sagesse, nouer des relations sociales, se faire de nouveaux amis et trouver de la compagnie;
- collaborer avec les collectivités et les municipalités pour assurer aux aînés des déplacements sécuritaires au sein de leur collectivité;
- favoriser les contributions des aînés à la société;
- garantir que les aînés sont traités avec dignité et respect.

Proposer des forums des aînés

Les discussions sur les enjeux touchant les aînés rehaussent la sensibilisation du public et rapprochent les Néo-Brunswickois pour un partage de l'information sur les manières d'améliorer les services et les programmes conçus pour les aînés.

En février 2009, le Secrétariat des aînés en santé a organisé un forum des aînés sur le mieux-être et la vie active. Treize organisations provinciales y ont participé et fourni de précieux renseignements, qui serviront au

gouvernement provincial pour faire progresser son plan visant à aider les aînés à continuer d'être actifs et en santé et de s'impliquer dans la société. L'information provenant de ce forum est communiquée actuellement aux divers intervenants, afin que le message du mieux-être et de la vie active soit diffusé dans toute la province. D'autres forums de ce genre sont prévus.

Pour sa part, le Secrétariat des aînés en santé, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, a tenu en avril 2009 un forum sur les aînés en santé et les collectivités amies des aînés. Cette activité a rassemblé des représentants des collectivités, des intervenants, ainsi que des représentants du gouvernement. Le but du forum était de favoriser la création de meilleurs milieux de vie, plus sains et sécuritaires pour les aînés. Il a aussi souligné la réalité du vieillissement de la population au Canada et l'importance de créer des collectivités amies des aînés, qui soutiennent les intérêts des personnes de ce groupe d'âge. Les sujets de discussion comprenaient l'accessibilité à des moyens de transport publics et privés, la sécurité dans les rues et les immeubles, et les occasions pour les aînés de participer à des activités civiques, culturelles, éducatives et de bénévolat.

La publication d'un nouveau guide pour les aînés

Le Secrétariat des aînés en santé a produit en mai 2009 un nouveau guide provincial à l'intention des personnes âgées. Publié dans les deux langues officielles, il fournit aux aînés des renseignements à jour sur les services et les programmes fédéraux et provinciaux offerts au Nouveau-Brunswick. C'est un document convivial qu'il est possible de se procurer auprès du bureau du Secrétariat des aînés en santé à Fredericton et des bureaux régionaux

du ministère du Développement social. Il est également possible de le consulter sur Internet à l'adresse <http://www.gnb.ca/0182/index-f.asp>.

La création de centres de ressources communautaires

Des centres de ressources communautaires pour les aînés sont actuellement en cours de développement. Ces centres procurent l'accès à des renseignements sur les modes de vie sains, la prévention des maladies, la gestion des soins thérapeutiques et l'admissibilité aux programmes. Ils offrent également des services comme des cliniques de soins des pieds ou de pression artérielle et des ateliers pour des fournisseurs de soins. Des discussions sont en cours avec des organismes sans but lucratif en vue de créer des centres de ressources communautaires. Le ministère du Développement social fournit un financement pour la création de ces centres. Par exemple, le Secrétariat des aînés en santé a investi 30 000 dollars au cours de l'exercice 2008-2009 afin d'élargir les services offerts par un centre de ressources communautaires situé à Moncton.

L'amélioration des partenariats communautaires

Le gouvernement provincial appuie la création et l'amélioration de partenariats avec des organismes communautaires qui desservent les aînés. Grâce à des investissements stratégiques, davantage de services de soins de relève, de réconfort téléphonique et de visites amicales pourront être offerts aux aînés. Ces services sont en cours d'élaboration en partenariat avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, la Fédération des citoyens

aînés du Nouveau-Brunswick et L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick.

Le programme Aîné.e.s en marche/Go Ahead Seniors organisera 72 journées de mode de vie sain cette année. Les aînés et leurs fournisseurs de soins pourront y obtenir de l'information sur la poursuite prolongée d'une existence autonome grâce à un mode de vie actif, au mieux-être et à la prévention des maladies. Des occasions de faire vérifier par des professionnels de la santé leur pression artérielle, leur glycémie ou les niveaux de cholestérol seront aussi offertes aux aînés.

L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick collaborera avec le gouvernement provincial en vue d'améliorer les services aux aînés. En outre, elle présentera vingt séances sur les modes de vie sains cette année.

Donner plus de choix aux aînés

Les aînés actuels ont communiqué au gouvernement provincial leur désir d'avoir des choix quand ils auront besoin d'un plus grand soutien. Ils veulent que leurs soins soient accessibles, coordonnés et offerts à des coûts abordables. Des services de soutien à domicile, des logements avec services de soutien, des foyers de soins spéciaux et des services de foyers de soins sont déjà disponibles. Le secteur des soins de longue durée (y compris les services fournis), subit une transformation profonde en ce moment, parce que les aînés sont de plus en plus nombreux et qu'ils recherchent plus de choix.

Les ministères du Développement social et de la Santé travaillent en partenariat pour fournir des services de

soins de longue durée. Des évaluations pour les services de soins de longue durée et de prise en charge sont offertes de concert avec le Programme extra-mural et les Services de santé mentale. Des fournisseurs privés, quant à eux, proposent aux clients admissibles aux soins de longue durée des services communautaires et de soutien à domicile. Les services sont disponibles dans la langue officielle choisie par le client.

Le maintien des aînés à leur domicile

Les aînés ont aussi informé le gouvernement provincial qu'ils veulent continuer d'habiter chez eux aussi longtemps que possible, car ils désirent mener une vie autonome et s'impliquer dans la société. Ils jouissent d'une meilleure santé et sont plus heureux quand ils peuvent poursuivre leurs activités quotidiennes et contribuer à la vie de leur famille et de leur collectivité. Le ministère du Développement social et le Secrétariat des aînés en santé sont les chefs de file dans le dossier des aînés, en ce qui a trait à s'assurer qu'un soutien sera mis à la disposition de ceux qui désirent continuer à vivre dans leur domicile et leur collectivité.

Fournir des centres d'activités de jour

Les centres d'activités de jour aident les familles à garder leurs aînés dans leur domicile et leur collectivité en leur fournissant des activités et un accueil de jour durant les périodes où les aidants membres de la famille sont au travail, se rendent à des rendez-vous personnels ou font des courses. Seize centres d'activités de jour sont en opération actuellement : ils sont situés dans les régions de Moncton, Saint John, Fredericton et Miramichi, et dans la Péninsule acadienne. Il est prévu que d'autres seront

ouverts à Bathurst, Edmundston et Campbellton. Les centres sont opérés par des organismes communautaires ou, encore, ils appartiennent à des organisations privées. Ces centres fixent leurs propres taux, et le gouvernement provincial subventionne le service en remboursant une partie des coûts par place. Les coûts de transport entre le domicile et le centre sont habituellement à la charge du participant qui reçoit des services de soutien à domicile ou du fournisseur principal pour les clients ayant des dispositions de rechange de vie en famille. Le gouvernement provincial peut fournir une aide financière si les coûts de transport sont trop élevés pour un client donné. Les moyens de transport les plus économiques sont privilégiés.

Offrir un soutien à domicile

Le soutien à domicile est un élément important de la stratégie de soins de longue durée du gouvernement provincial. Beaucoup d'aînés vivent dans leur domicile plus longtemps qu'auparavant. Ils préfèrent pouvoir habiter chez eux en bénéficiant de l'aide des fournisseurs de services de soutien à domicile quand ils en ont besoin. Approximativement 4 500 aînés utilisent ce programme.

Les services de soutien à domicile offrent une aide non spécialisée pour les soins personnels (habillement, bain et toilette) et les tâches ménagères (entretien, lavage et préparation des repas), de même que des services de relève. Ces services sont offerts en grande partie par l'entremise de contrats avec des organismes de services de soutien à domicile.

Les investissements à l'égard du soutien à domicile totalisent plus de 95 millions de dollars annuellement. Les aînés vivant seuls, ainsi que ceux qui habitent avec des

aidants membres de la famille, pourraient bénéficier de ce programme. Par exemple, des services de relève sont offerts aux aidants membres de la famille qui pourraient s'absenter pour une certaine période. Les fournisseurs du soutien à domicile peuvent fournir ce service lorsque les aidants membres de la famille travaillent à l'extérieur ou nécessitent un soutien additionnel chez eux. Ces services peuvent comprendre des soins personnels à la personne âgée, l'entretien ménager et la préparation des repas. Le ministère du Développement social mène des évaluations des besoins et du revenu pour les services de soutien à domicile. Selon le revenu du ménage, il est possible que le client ait à payer une partie du coût des services.

Pour faciliter le recrutement et la rétention des travailleurs chargés du soutien à domicile, le gouvernement provincial a augmenté leur salaire de 12,5 pour cent depuis 2006. De plus, le nombre d'heures maximum de soutien à domicile a été rehaussé à 336 heures par mois.

Chaque année, environ 4,3 millions d'heures de travail sont réquisitionnées auprès des agences de soutien à domicile afin de fournir des services aux aînés du Nouveau-Brunswick. En complément des services de soutien à domicile, le gouvernement provincial subventionne aussi des services de repas à domicile (Meals on Wheels). Une somme totale de 1,8 million de dollars a été versée pour ces services en 2008-2009.

Grâce au Programme extra-mural, certaines personnes peuvent recevoir des soins de courte durée liés à des services de soutien à domicile pendant un maximum de 30 jours, afin d'éviter l'hospitalisation et de leur permettre de retourner chez elles en attendant l'évaluation relative aux soins de longue durée. Sans ce service, certains

aînés resteraient à l'hôpital, parce que leur cas n'a pas été évalué et qu'ils ne disposeraient pas de services de soutien après le retour à leur domicile.

Les locataires admissibles vivant dans des logements avec services de soutien pour les aînés peuvent recevoir jusqu'à quatorze heures par semaine de services de soins personnels, aux termes du Programme de soins de longue durée du ministère du Développement social. Cette option offre aux aînés une combinaison intéressante : la liberté personnelle que procure un domicile privé, ainsi qu'une aide pour les soins personnels au besoin.

Le gouvernement provincial a fait du soutien à domicile pour les aînés une priorité, et cela contribue à la durabilité du système des soins de longue durée.

Par conséquent, le recrutement et la rétention des travailleurs relativement au soutien à domicile sont très importants. À compter du 1^{er} avril 2009, le taux horaire payé aux agences de soutien à domicile est passé de 13,61 dollars à 14,26 dollars. Cette augmentation est acheminée directement aux travailleurs sous forme de salaires et d'avantages sociaux, et fait partie d'un investissement de 2,2 millions de dollars dans le soutien à domicile en 2009-2010. Donc, la portion salaires et avantages sociaux du taux horaire devrait être de douze dollars l'heure environ.

L'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick, le ministère du Développement social et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont mis sur pied des groupes de travail en vue d'élaborer des solutions en ce qui a trait à l'éducation, à la formation, au recrutement, à la rémunération et aux avantages sociaux pour les fournisseurs des services

de soutien à domicile. Guidés par un comité directeur et appuyés par un financement provincial de 100 000 dollars, ces groupes s'activent à mettre au point des solutions durables pour les soins à domicile à long terme. L'un des objectifs est que le salaire payé aux travailleurs en soutien à domicile soit relié à l'accomplissement d'exigences minimales de formation, tel qu'énoncé par le ministère du Développement social et l'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick.

En reliant les futures augmentations salariales à la formation, les salaires devraient mieux correspondre à l'expérience et aux compétences des travailleurs. En outre, davantage de personnel mieux formé sera disponible pour la prestation des services de soutien à domicile. Cette formation sera adaptée pour répondre au niveau des soins personnels requis, d'après les évaluations des besoins des clients âgés.

Les aînés et les travailleurs en soutien à domicile qui leur donnent des soins passent beaucoup de temps ensemble. Cette relation de travail doit donc être basée sur la compatibilité de ces personnes et leur capacité de collaborer de façon sécuritaire. Selon la mobilité de l'aîné, les travailleurs en soutien à domicile peuvent avoir à surmonter certains défis sur le plan physique. Afin d'assister les agences dans leur recherche en vue du jumelage approprié du fournisseur de soins et du client, le gouvernement provincial leur offre un financement pour mener une évaluation initiale du milieu de travail à domicile, d'une durée de deux heures, avant d'assigner un travailleur. Le financement pour de telles évaluations, qui totalisera 25 500 dollars annuellement, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. L'établissement de ce processus procurera une continuité et une qualité rehaussées des soins, puisque les travailleurs œuvreront dans des

Selon un sondage national, 70 pour cent des Canadiens âgés ont un problème quelconque de mobilité ou de santé qui nuit à leur qualité de vie.

situations qui conviennent mieux à leurs capacités physiques et aux besoins des clients. Les agences ont accueilli cette nouvelle mesure de façon positive.

Beaucoup d'aînés qui requièrent un soutien à domicile vivent dans des endroits isolés de la province. Cela augmente le niveau de difficulté lié à la prestation des services de soutien à domicile à ces clients; les travailleurs doivent souvent faire de longs déplacements pour atteindre les lieux de travail. En raison de l'augmentation du prix de l'essence et de l'assurance auto, les agences de soutien à domicile sont de moins en moins en mesure de couvrir les frais de déplacement de leurs employés.

À compter du 1^{er} octobre 2009, le gouvernement provincial augmentera l'indemnité de déplacement versée aux travailleurs en soutien à domicile. Cette augmentation sera de trois à quatre pour cent (en fonction des heures travaillées) dans les régions urbaines et de quatre à cinq pour cent (en fonction des heures travaillées) dans les régions rurales. Elles représenteront un investissement de 240 000 dollars dans le soutien à domicile et seront les premières augmentations des indemnités de déplacement accordées depuis 2005.

Procurer des logements à prix abordable

Le gouvernement provincial investit dans des logements à prix abordable pour les aînés autonomes à faible revenu, qui ne sont pas propriétaires de leur domicile. Un soutien est fourni sous forme de logements locatifs subventionnés dans des ensembles de logements publics, de logements à but non lucratif et de logements privés à prix abordable.

La plupart des locataires vivant dans ces logements peuvent bénéficier d'une diminution de leur loyer

à 30 pour cent du revenu rajusté pour le ménage. L'admissibilité pour les subventions gouvernementales au logement est basée sur le revenu du ménage et les besoins en logements.

Le ministère du Développement social offre des subventions au logement à environ 6 250 ménages d'aînés, et ce nombre est en croissance. Par exemple, dans le cadre du Programme de logement locatif abordable de la province, approximativement 250 logements pour les aînés ont été construits en 2006.

En mai 2009, les gouvernements fédéral et provincial ont signé une modification de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable et une prolongation de l'Entente sur les programmes d'aide à la rénovation.

En vertu de cette entente, les deux gouvernements effectueront un investissement conjoint de 99 millions de dollars afin de construire des domiciles et de rénover des logements à prix abordable existants. La contribution du gouvernement fédéral est de 53 millions de dollars, alors que celle du gouvernement provincial s'élève à 46 millions de dollars. Ces investissements aideront les ménages, les aînés et les familles à faible revenu à obtenir un logement sûr et sécuritaire à prix abordable.

Les rénovations résidentielles

Des programmes de logements avec services de soutien sont également offerts aux aînés à faible revenu, aux fins de la rénovation de leur domicile ou d'un logement locatif pour en améliorer l'accessibilité.

Les prêts-subventions sont fournis dans une fourchette de 3 500 à 10 000 dollars, selon le programme, le

type de logement et les modifications nécessaires. Les programmes qui viennent en aide aux personnes âgées handicapées, en ce qui a trait à l'accessibilité, comprennent le Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs, le Programme fédéral provincial de réparations et le programme Logements adaptés : aînés autonomes.

Les aînés peuvent aussi être admissibles au Programme d'améliorations éconergétiques pour les ménages à faible revenu en vue de recevoir de l'aide pour les mises à niveau domiciliaires afin de diminuer les coûts d'énergie. L'aide offerte aux propriétaires occupants peut être une subvention ou un prêt remboursable. Les propriétaires d'immeubles résidentiels locatifs sont aussi admissibles à recevoir une subvention. Le montant de cette dernière varie selon le type de bâtiments. Une évaluation énergétique est obligatoire pour tous les demandeurs. Le plafond actuel de la subvention versée aux propriétaires est de 4 500 dollars. La subvention maximum pour les logements locatifs s'élève à 1 500 dollars par unité d'habitation. Il est à noter que les locataires n'ont pas le droit d'augmenter les loyers à la suite des mises à niveau énergétiques qui ont été effectuées. Depuis 2007, le Programme d'améliorations éconergétiques a été élargi pour inclure 1 500 ménages supplémentaires.

Une aide pour le chauffage domiciliaire

Le ministère du Développement social offre une allocation de chauffage aux aînés qui habitent un logement subventionné, dont les coûts de chauffage ne sont pas inclus dans le loyer.

L'aide fournie dépend des besoins du ménage et du type de l'unité d'habitation occupée. L'allocation de chauffage

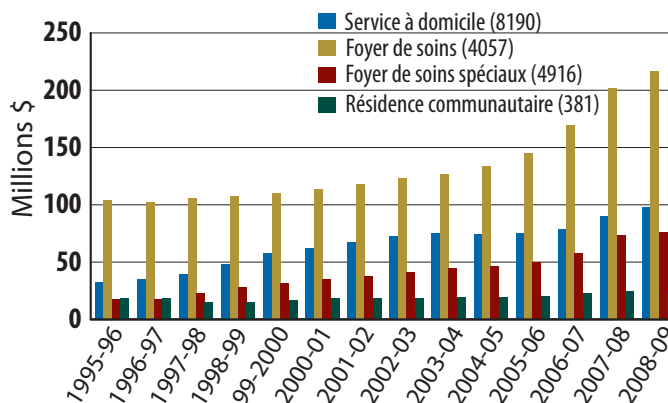
moyenne pour un ménage constitué d'un aîné vivant dans un logement d'une chambre à coucher est de 83 dollars par mois.

Le ministère du Développement social propose aussi un supplément de chauffage en cas d'urgence aux Néo-Brunswickois à faible revenu. Il procure de l'aide, au cas par cas, au client ou au demandeur qui éprouve des difficultés financières en raison des coûts du chauffage. Le montant du supplément est de 550 dollars au maximum par bénéficiaire par année.

Une aide pour des réparations domiciliaires urgentes

Le ministère du Développement social offre une aide additionnelle pour les mises à niveau sanitaires et sécuritaires d'un domicile ou d'un logement locatif. Le Programme fédéral provincial de réparations fournit une aide financière aux propriétaires occupants à faible revenu, dont les logements sont inférieurs aux normes. Cette aide s'applique à des réparations, à une remise en état ou à des améliorations nécessaires effectuées pour que les logements soient conformes à un niveau minimal d'hygiène et de sécurité. L'assistance financière est sous forme de prêt, dont une partie peut être non remboursable. Le Programme de réparations d'urgence verse une subvention aux propriétaires pour faire des mises à niveau sanitaires et sécuritaires. Les réparations couvertes par ce programme se limitent à celles qui sont nécessaires pour rendre les logements habitables.

Les dépenses pour les soins de longue durée



Les foyers de soins spéciaux pour les aînés nécessitant plus de soutien

Les foyers de soins spéciaux jouent un rôle important pour s'assurer que les aînés ont des choix, du soutien et des soins quand ils en ont besoin. Chaque année, environ 76 millions de dollars sont investis dans les services des foyers de soins spéciaux. Ces investissements du gouvernement provincial ont augmenté de 25 millions de dollars depuis 2006, en partie à cause des subventions versées aux résidents et d'un accroissement du nombre total des résidents.

Les foyers de soins spéciaux sont des organismes privés sans but lucratif. Le ministère du Développement social les inspecte et leur délivre un permis chaque année. En tout, 4 575 personnes, dont la plupart sont des aînés, vivent dans 430 foyers de soins spéciaux. Ces résidents peuvent demander une aide financière pour certains des coûts de leurs soins. Pour les résidents des foyers de soins spéciaux, le montant maximum d'assistance est

passé de 28,87 \$ par jour en 1997 à 74 \$ par jour en 2007, une augmentation de 156,3 pour cent. Les exploitants de foyers de soins spéciaux peuvent présenter une demande de supplément résidentiel de 16 dollars par jour pour les résidents qui sont en attente d'un placement dans un foyer de soins.

Le ministère du Développement social a augmenté l'allocation pour vêtements et menues dépenses de cinq pour cent, à 135 dollars par mois, pour aider les aînés à payer des articles personnels, des vêtements et certains médicaments qui ne sont pas couverts par le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Les foyers de soins spéciaux fournissent des services résidentiels à des aînés qui ont été évalués comme nécessitant des soins de niveau faible à modéré, c'est-à-dire de niveau 1 ou 2.

Niveau 1 : les clients peuvent généralement se déplacer seuls, mais ils doivent pouvoir compter sur une surveillance 24 heures sur 24 pour vaquer à leurs soins personnels. Ils n'ont pas besoin de soins infirmiers à temps plein.

Niveau 2 : les clients peuvent avoir besoin d'un peu d'aide et de surveillance dans leurs déplacements et ils nécessitent une aide ou une surveillance plus individualisées 24 heures sur 24 pour leurs soins personnels et les activités de la vie quotidienne. Ils n'ont pas besoin de soins infirmiers à temps plein.

Depuis 2007, 90 nouveaux lits dans des foyers de soins spéciaux et 64 lits existants de foyers de soins spéciaux ont été convertis pour des clients ayant un diagnostic de démence ou de maladie d'Alzheimer, qui sont désignés résidents de niveau 3B. L'accroissement du nombre de lits

dans les foyers de soins spéciaux aide à diminuer les listes d'attente dans les foyers de soins. Les clients de niveau 3B ne nécessitent pas des soins infirmiers à temps plein. Leur condition médicale est stable, mais ils ont besoin d'aide et de supervision additionnelles en raison de problèmes de fragilité physique ou de démence. Il est prévu qu'au fil de l'accroissement des demandes, ce type de lits sera offert dans de nouvelles installations.

En même temps, 11 autres lits de soins d'urgence dans des foyers de soins spéciaux ont été approuvés pour des séjours de courte durée par des adultes, dont les fournisseurs de soins ne sont pas disponibles temporairement à cause d'une crise.

Certains exploitants de foyers de soins spéciaux offrent aussi une option de vie autonome et des services aux chambres et de pension. D'après les normes provinciales, ces services doivent être fournis en tant qu'opérations distinctes et séparées. Le gouvernement provincial ne finance pas l'option de vie autonome ni les services aux chambres et de pension, qui doivent être payés par les utilisateurs. Ces accommodements procurent aux aînés autonomes d'autres choix de modes de vie.

À mesure que progresse le vieillissement de la population, les aînés désirent avoir plus de choix quant à leur mode de vie et l'endroit où ils habitent. Certains fournisseurs de services offrent une gamme de soins plus grande grâce à l'inclusion de différentes installations sur le même site, allant des logements de vie autonome aux installations résidentielles procurant des soins et une supervision rehaussés. Cette solution permet aux aînés de demeurer au même endroit pour obtenir des niveaux plus élevés de soutien selon l'évolution de leur état.

Les foyers de soins pour les aînés nécessitant plus de soutien

Les foyers de soins du Nouveau-Brunswick appartiennent à des organismes sans but lucratif indépendants. Ils sont dirigés par les membres bénévoles de leur conseil d'administration et des administrateurs professionnels. La province compte 62 foyers de soins qui hébergent environ 4 000 résidents.

Des politiques ont été mises en place pour faire en sorte que les aînés admissibles puissent obtenir les services des foyers de soins dans la langue officielle de leur choix. Cet aspect continuera d'être l'un des facteurs essentiels pris en considération lors d'approbations de nouvelles places dans des foyers de soins.

Le gouvernement provincial finance 85 pour cent des coûts d'exploitation des foyers de soins et effectue la surveillance de ce secteur conformément à la *Loi sur les foyers de soins*.

En outre, le gouvernement néo-brunswickois subventionne en tout ou en partie la plupart des résidents de foyers de soins. Le coût des soins infirmiers est de 5 000 dollars par mois environ. L'État investit plus de 220 millions de dollars par année pour les services des foyers de soins. Les foyers de soins au Nouveau-Brunswick fournissent des soins de niveau élevé, notamment des soins infirmiers, aux aînés les plus fragiles.

Depuis 2006, le nombre d'heures de soins dans les foyers de soins est passé de 2,85 à 3,1 heures par jour par résident. Par conséquent, 283 nouveaux membres du personnel ont été engagés, à un coût de 12 millions de dollars, pour contribuer à la prestation des soins aux résidents des foyers de soins. Le gouvernement provincial

a pris l'engagement de mettre en œuvre un programme de 3,5 heures de soins quotidiens par résident dans son mandat et prévoit réaliser cet objectif de façon prudente sur le plan financier.

Le gouvernement provincial a augmenté l'allocation pour vêtements et menues dépenses à 108 dollars par mois (une augmentation de cinq pour cent) afin d'aider les résidents des foyers de soins à payer des articles personnels, des vêtements et certains médicaments qui ne sont pas couverts par le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Le niveau élevé des soins offerts dans les foyers de soins est désigné comme niveau 3 ou 4 et comprend des soins infirmiers à temps plein.

Niveau 3 : les clients ont une affection physique ou mentale stable du point de vue médical ou une limitation fonctionnelle et nécessitent une aide ou une surveillance 24 heures sur 24. Ces clients ont besoin de beaucoup d'aide pour leurs soins personnels et requièrent souvent des soins médicaux.

Niveau 4 : les clients ont des difficultés sur le plan cognitif ou comportemental et exigent une surveillance et des soins 24 heures sur 24. Ils peuvent faire montre d'agressivité envers eux-mêmes ou envers les autres. Le plus souvent, ils ont besoin d'un maximum d'aide pour leurs soins personnels et les activités de la vie quotidienne. Ils nécessitent souvent des soins médicaux.

En raison de l'accroissement des coûts, le gouvernement provincial a annoncé une augmentation du taux quotidien maximum de la chambre et pension pour les résidents des foyers de soins, qui est passé de 70 à 83 dollars par jour à compter du 1^{er} mai 2009. La grande

majorité des résidents de foyers de soins ne seront pas touchés par cette décision. Le changement de taux n'affectera qu'un faible pourcentage de résidents, qui ont un revenu suffisant pour payer davantage pour les soins qu'ils reçoivent dans les foyers de soins. Une aide financière est offerte à ceux qui en ont besoin, comme cela a toujours été le cas.

L'aide aux aînés en attente à l'hôpital

L'Institut canadien d'information sur la santé rapporte que cette situation correspond à 1,7 million de jours d'hospitalisation par année au Canada.

Nombre d'aînés continuent d'attendre à l'hôpital leur place dans un foyer de soins. La plupart d'entre eux nécessitent des soins de niveau 3 ou 4. Étant donné les ressources actuelles du gouvernement provincial et le nombre de places disponibles dans les foyers de soins, de plus gros efforts sont déployés afin d'aider à la transition de ces aînés vers une installation de soins de longue durée.

Les ministères du Développement social et de la Santé s'efforcent de compléter plus rapidement les évaluations de soins de longue durée. Ils travaillent à raffiner le processus afin que les aînés le trouvent moins compliqué et mieux adapté à leurs besoins, à la fois pour ceux qui attendent leur admission dans une installation de soins de longue durée et ceux qui font une demande de services à domicile. Les améliorations du processus d'évaluation des soins de longue durée seront en place d'ici la fin de l'année 2009. Les améliorations permettront davantage la collaboration et encourageront un processus plus efficace entre les deux ministères, afin de garantir que les aînés reçoivent les services les mieux adaptés à leurs besoins personnels.

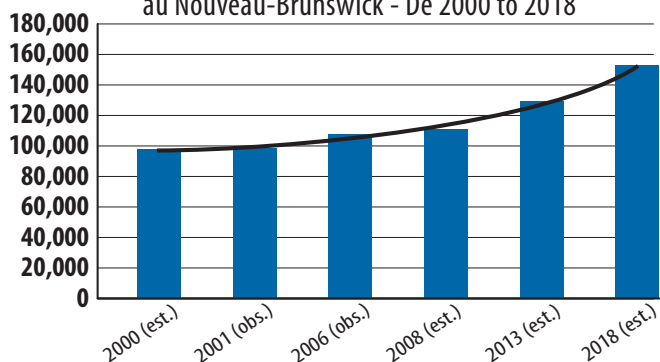
De plus, le ministère de la Santé travaille à réduire le nombre des hospitalisations non nécessaires. Les familles et les médecins sont priés de collaborer avec les ministères, afin de déterminer si certains aînés peuvent être transférés dans un foyer de soins spéciaux ou obtenir plus de soutien à leur domicile. C'est le Programme d'intervention rapide du ministère de la Santé qui est chargé de cette initiative.

La situation des aînés hospitalisés, qui sont en attente d'un placement, constitue un gros défi pour le Nouveau-Brunswick et les autres provinces. En 2008-2009, de 500 à 600 aînés néo-brunswickois ont attendu leur place dans un foyer de soins et, pour 80 pour cent d'entre eux, cette attente a eu lieu à l'hôpital. De longs séjours hospitaliers se produisent pour cette raison dans chaque province.

Le Nouveau-Brunswick n'échappe pas au phénomène du vieillissement de la population. C'est pourquoi, le gouvernement maintient son engagement de veiller à ce que les aînés reçoivent les soins dont ils ont besoin. Le ministère du Développement social veut mettre en place des partenariats novateurs pour fournir des services, diminuer les listes d'attente et satisfaire aux exigences du système de soins de longue durée. Concurrément, le ministère se sert de ses stratégies et politiques de soins de longue durée pour contenir les coûts autant que possible.

Le vieillissement de la population

Les personnes âgées de 65 ans et plus
au Nouveau-Brunswick - De 2000 to 2018



Les données démographiques ont été observées (obs.)
ou estimées (est.).

Le renouvellement du secteur des foyers de soins

En raison de l'accroissement de la demande de lits dans les foyers de soins, le gouvernement provincial a amorcé une analyse approfondie de l'infrastructure des foyers de soins de la province en vue d'élaborer un plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations sur plusieurs années.

À mesure que vieillit la population, des travaux d'immobilisations sont indispensables pour améliorer l'infrastructure des foyers de soins et créer de nouveaux lits.

Grâce à la réalisation des projets de construction ci-dessous, de nouveaux lits ont été ajoutés et continuent de s'ajouter dans plusieurs foyers de soins nouveaux et existants :

- au Kingsway Care Centre à Saint John, 75 lits ont été créés grâce à un investissement 15,7 millions de dollars;
- au Drew Nursing Home à Sackville, 28 lits ont été ajoutés, ce qui représente un investissement d'un million de dollars;
- Villa Beauséjour à Caraquet a installé six lits additionnels en 2008 et compte en installer huit de plus en 2010, un investissement total de 21 millions de dollars;
- York Manor à Fredericton a ouvert six lits additionnels en octobre 2007 et compte en ouvrir dix de plus en 2010 dans la phase II du projet, un investissement total de 23,3 millions de dollars;
- la nouvelle Villa Sormany à Robertville offrira 20 lits de plus en 2010, un investissement de 17,4 millions de dollars.

Des rénovations et des remplacements de foyers de soins ont eu lieu pour les installations suivantes :

- Résidences M^{gr} Chiasson à Shippagan, un investissement de 15,6 millions de dollars;
- Wauklehegan Manor à McAdam, un investissement de 6,9 millions de dollars;
- la phase I du projet à York Manor à Fredericton, un investissement de 12,6 millions de dollars;
- un nouveau foyer de soins est en construction à Grand-Sault dont l'ouverture est prévue en 2010, un investissement de 20 millions de dollars;
- un nouveau Rexton Lions Nursing Home est en construction, un investissement de 9,2 millions de dollars.

Finalement, la planification et l'élaboration de deux projets sont en cours pour l'implantation de deux autres nouveaux foyers de soins :

- Forest Dale à Riverside Albert, comprenant dix nouveaux lits en 2010, ce qui constituera un investissement de 11,5 millions de dollars à l'achèvement du projet;
- Villa Saint-Joseph à Tracadie-Sheila, comprenant dix nouveaux lits en 2010, ce qui constituera un investissement de 17 millions de dollars à l'achèvement du projet.

Lorsque ces projets seront complétés, une somme totale de 167 millions de dollars aura été investie dans les foyers de soins depuis 2007.

Tel qu'il a été indiqué précédemment, un nouveau plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations pour 53 des 62 foyers de soins sans but lucratif de la province est actuellement en cours d'élaboration. Ce plan comprend la création d'un modèle de gestion de la conception et de la construction qui permettra de réaliser des économies substantielles sur les coûts, tout en établissant une norme pour tous les nouveaux projets de foyers de soins gérés par le ministère du Développement social. De plus, le ministère de l'Approvisionnement et des Services fournira des conseils et un soutien. Il résultera de ce processus une nouvelle infrastructure moderne de foyers de soins offrant des services de qualité à prix abordable.

En raison du vieillissement de la population et de l'âge de l'infrastructure des foyers de soins dans la province, le plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations est crucial pour l'avenir des soins de longue durée au Nouveau-Brunswick.

Les Néo-Brunswickois jouissent maintenant d'une espérance de vie plus longue. Les personnes qui vivent actuellement dans des foyers de soins ont aussi de plus grands besoins qu'auparavant. En outre, les installations de soins de longue durée doivent accommoder de plus en plus des résidents ayant de graves problèmes cognitifs et physiques, ce qui requiert de mettre un accent particulier sur le milieu physique pour rehausser la qualité de vie.

Les normes modernes pour les soins de longue durée exigent des installations spacieuses, une qualité rehaussée des lieux, plus de respect de la vie privée et un endroit personnel pour les résidents. Le plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations doit donc faire écho aux tendances démographiques de la province et au besoin de ressources supplémentaires de soins de longue durée de meilleure qualité, et proposer aussi des conceptions, des lieux et des normes de sécurité modernes pour les foyers de soins.

L'adoption d'une nouvelle loi sur les foyers de soins

En mars 2009, le gouvernement provincial a présenté un nouveau projet de loi sur les foyers de soins, qui désignait les travailleurs des foyers de soins comme des fournisseurs de services essentiels. Peu après, la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* a été adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Cette loi signifie que les aînés vivant dans les foyers de soins seront protégés et en sécurité et qu'ils recevront des soins ininterrompus, en dépit de tout moyen de pression que pourraient exercer les travailleurs

syndiqués. Elle procure donc la tranquillité d'esprit aux aînés et à leur famille, ainsi qu'aux gestionnaires et aux exploitants des foyers de soins de la province. Si une grève est déclenchée dans le secteur des foyers de soins, un nombre raisonnable de travailleurs seront tenus de rester à leur poste pour assurer la prestation d'un niveau acceptable de soutien et de services.

La loi s'applique aux exploitants de foyers de soins en tant qu'employeurs et aux employés syndiqués des foyers de soins, à l'exception des infirmières et infirmiers immatriculés. Elle prévoit également un processus destiné aux employeurs et aux employés, avec l'assistance de la Commission du travail et de l'emploi, pour déterminer les postes au sein des foyers de soins qui doivent être désignés comme étant essentiels. En outre, la loi confère la responsabilité d'informer tout employé syndiqué qui occupe un poste désigné. Lors d'une grève, les employés qui ont été avisés de la nature de leur poste désigné ont l'obligation de fournir les services essentiels pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté des résidents des foyers de soins.

Des amendes individuelles ou une révocation de l'accréditation syndicale peuvent être imposées à toute personne qui refuse de se conformer à la loi. Cette dernière comprend des amendements qui interdisent le piquetage aux foyers de soins par des membres du syndicat, ainsi que le recrutement de briseurs de grève par l'employeur.

Il est possible de consulter le texte de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* sur Internet à l'adresse www.gnb.ca/legis/bill/pdf/56/3/Bill-41.pdf.

Cap sur l'innovation

Le gouvernement provincial a pris l'engagement de créer environ 700 lits de foyers de soins durant les dix prochaines années. Déjà, il se prépare à ajouter 318 nouveaux lits d'ici trois ans, y compris 216 nouveaux lits en 2010 grâce à un partenariat public-privé. Ce partenariat permettra à la province de proposer rapidement 216 nouvelles places en foyers de soins. En effet, trois foyers de soins, faisant partie de complexes de logements répartis sur un campus, sont actuellement en construction à Fredericton, Quispamsis et Riverview.

Chaque complexe comprendra des logements autonomes et des logements avec services de soutien, ainsi qu'un foyer de soins comportant 72 lits. Les installations seront assujetties aux mêmes normes de soins, d'inspections et d'exigences relatives au permis d'exercice que les autres foyers de soins, et elles offriront plus de choix aux aînés.

Inclure l'innovation dans la prestation des services

Les aînés veulent disposer de choix et de souplesse pour déterminer leurs plans de soins. C'est pourquoi le ministère du Développement social travaille à l'élaboration d'un projet pilote de modèle autodirigé pour les soins de longue durée. Ce projet comprend l'exploration des options de paiement direct pour les clients admissibles à recevoir des services de soutien du gouvernement provincial. Selon ce modèle, les aînés gèreraient eux-mêmes les coûts de leurs services de soutien. Dans les limites des critères généraux, ils pourraient aussi déterminer comment, quand et où leur seraient fournis les soins. Le ministère est en train

d'examiner des programmes semblables déjà mis en œuvre dans d'autres provinces pour décider de ce qui peut être appliqué au Nouveau-Brunswick.

Des améliorations et des investissements à l'échelle globale

Conformément à son mandat actuel, le gouvernement provincial a entrepris plusieurs initiatives afin d'améliorer les services. Notamment, les avoirs des aînés ont été protégés, l'aide financière aux résidents des foyers de soins spéciaux a été augmentée, les coûts des soins de santé sont couverts dans les foyers de soins et les heures de services dans les foyers de soins, ainsi que le nombre d'heures maximum de services de soutien à domicile, ont été augmentés. De plus, des améliorations ont été apportées aux salaires et à l'allocation de déplacement des travailleurs en soutien à domicile.

Pour l'exercice 2009-2010, le budget total pour le soutien à domicile et les services des foyers de soins spéciaux et des foyers de soins atteindra 436,2 millions de dollars. Ces services fournissent des soins et un soutien à 17 500 Néo-Brunswickois, dont la plupart sont des aînés.

Depuis 2006, le budget pour les services des foyers de soins a augmenté de plus de 27 pour cent. Cela reflète bien le vieillissement de la population néo-brunswickoise et l'engagement du gouvernement provincial de procurer la continuité des soins aux aînés.

L'équité salariale dans le domaine des soins de longue durée

Dans le cadre de l'initiative du gouvernement provincial en vue de réduire l'écart des salaires, le Nouveau-

Brunswick a entrepris un exercice d'équité salariale pour les travailleurs en soutien à domicile. L'équité salariale signifie ceci : à travail égal, salaire égal.

Approximativement 3 000 femmes employées par des agences de soutien à domicile tireront profit de cette initiative. L'exercice évalue les emplois des travailleurs en soutien à domicile, qui sont majoritairement des femmes, comparativement aux tâches d'une valeur semblable d'un poste principalement occupé par des hommes. Ce processus garantira que tous les travailleurs en soutien à domicile recevront une rémunération juste et égale pour leur travail.

Un comité d'évaluation des postes de travail, composé de travailleurs en soutien à domicile, d'exploitants d'agences et de représentants gouvernementaux, mènera l'évaluation des emplois après que les travailleurs en soutien à domicile auront répondu à un questionnaire d'analyse des tâches.

Il est prévu que les recommandations sur l'équité salariale seront soumises au gouvernement provincial au courant du présent exercice financier.

Un exercice semblable sur l'équité salariale a également été entrepris pour les 3 100 travailleurs des foyers de soins de la province, dont la majorité sont des femmes.

À compter de l'exercice 2010-2011, le gouvernement provincial appuiera ces deux groupes du secteur privé en ce qui a trait aux rajustements en matière d'équité salariale, selon les résultats des processus d'évaluation des emplois.

La prestation pour les aînés à faible revenu

Le ministère des Finances offre la Prestation pour personnes âgées à faible revenu. En outre, cette prestation a plus que doublé depuis 2006. En outre, elle a été augmentée à 300 dollars en 2009 et elle passera ensuite à 400 dollars en 2010. Elle procure aux aînés à faible revenu un allégement fiscal supplémentaire de 3,5 millions de dollars en 2009-2010. Ce montant atteindra 7,4 millions de dollars en 2010-2011 et 8,2 millions de dollars en 2011-2012. Les aînés qui reçoivent l'une des prestations fédérales suivantes pourraient être admissibles au versement de cette prestation : le Supplément de revenu garanti, l'allocation au survivant du Régime de pensions du Canada ou l'allocation fédérale. Environ 30 000 aînés à faible revenu en font la demande chaque année.

La planification et la responsabilisation

À mesure que progressera le vieillissement de la population du Nouveau-Brunswick, d'autres planifications et préparatifs seront nécessaires pour assurer la durabilité du système des soins de longue durée.

Les ministères du Développement social et de la Santé collaborent pour élaborer un modèle prédictif pour guider le développement futur de politiques reliées aux soins de longue durée, des allocations financières, et des ressources humaines nécessaires pour satisfaire aux exigences du système. Ces modèles relieront les données actuelles sur les services de soins de longue durée au Nouveau-Brunswick avec les données démographiques actuelles et futures pour prédire les besoins futurs des aînés qui reçoivent les services de soins de longue durée. Ceci permettra aux deux ministères de vérifier

les scénarios des politiques et programmes pour assurer que les services qui sont créés supporteront les services demandés par les aînés. Ce sera l'un des premiers modèles de ce genre au Canada.

Le modèle prédictif contribuera à brosser un tableau des besoins des aînés au sein du système des soins de longue durée. Au cours de son développement, les ministères du Développement social et de la Santé mettront à l'essai des scénarios de politiques et de programmes afin de vérifier que les services en train d'être élaborés répondront réellement aux besoins des aînés.

L'établissement de points repères de la réussite

Dans la réalité financière actuelle, tous les investissements doivent démontrer une optimisation des ressources pour les contribuables néo-brunswickois : c'est-à-dire la création de services ayant un bon rapport qualité-prix. Étant donné l'accroissement constant des coûts des soins de longue durée, des points repères et une reddition de comptes sont nécessaires dans tous les aspects du système. Une partie de cette reddition de comptes implique d'élaborer des mesures du rendement pour les services et les programmes. Entre-temps, il est obligatoire d'établir des points repères pour aider à comparer les efforts déployés de nos jours par rapport aux exigences futures.

Le ministère du Développement social est en train d'examiner ce que font les autres gouvernements à cet égard. D'ici la fin de 2009, le ministère aura mis en place des points repères et des mesures du rendement basés sur les pratiques exemplaires. De plus, il développera des stratégies pour le partage continu de ces renseignements.

L'Agence de la santé publique du Canada rapporte que dans une décennie, les adultes de 65 ans ou plus seront plus nombreux que les enfants de moins de 15 ans. D'ici 2021, un Canadien sur cinq aura plus de 65 ans.

Les perspectives d'avenir

Les progrès de la province en matière de soins de longue durée sont axés sur ces thèmes principaux : le mieux-être et la prévention des maladies, les services de qualité, l'innovation, la durabilité. Le gouvernement provincial prend des mesures concrètes pour investir en vue de garder les aînés en santé et actifs afin de leur éviter l'obligation d'entrer dans le système des soins de longue durée.

Les investissements dans le programme de soutien à domicile aident les aînés à demeurer chez eux aussi longtemps que possible. Les centres de ressources et les activités de jour destinés aux aînés offrent un soutien dans la collectivité à ces derniers et à leurs aidants membres de la famille.

Les foyers de soins spéciaux peuvent fournir des soins et une assistance additionnels au besoin. Des lits de foyers de soins ont été créés pour ceux qui nécessitent un niveau plus élevé de soins, ainsi que pour aider le Nouveau-Brunswick à relever les défis démographiques qui pointent à l'horizon.

En raison du départ à la retraite des *baby boomers*, le Nouveau-Brunswick est confronté à un défi de taille en ce qui a trait aux soins de longue durée. Le gouvernement provincial s'est engagé à traiter cet enjeu grâce aux stratégies dont il est question dans le présent rapport. Or des éléments probants indiquent que le Nouveau-Brunswick a déjà accompli d'excellents progrès dans ce domaine.

Le gouvernement provincial continuera d'investir de façon importante dans les programmes et les services à l'intention des aînés, afin d'assurer qu'ils reçoivent

les soins dont ils ont besoin au bon moment et au bon endroit. En outre, il poursuivra sa démarche de soutenir les aînés, maintenant et à l'avenir, en se servant de sa vision à long terme comme guide pour les soins aux aînés, formulée dans le document *Soyez autonome plus longtemps*. Le présent rapport présente la première partie de la mise en œuvre de la stratégie à long terme du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il reflète aussi l'engagement du gouvernement de communiquer périodiquement aux aînés et à leur famille les progrès accomplis.